

## COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du mardi 29 Août 2023 à 19 heures 30

**Présents** : S. GENEST, M. PIALAT, V. MAISONNEUVE, C. SUCHET, S. NURY, E. HILAIRE, T. BALAZUC, R. ROUDIL, R. SOULERIN, C. DOIZE, D. EVESQUE, F. DOIZE, C. CORNUT, C. PEIS

**Absents excusés** : J. ROUDIER, J-L. JOUVE, D. AUZAS, N. ATAMNA, A. CHALABREYSSE

**Procurations** : R. SOULERIN, C. SUCHET, S. GENEST

**Secrétaire de séance** : C. SUCHET

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération portant l'approbation du rapport d'activité des déchets
- Délibération portant sur la création d'un poste d'agent de maitrise
- Délibération portant sur l'Indemnités des élus
- Délibération portant sur la DM2
- Délibération portant sur une cession parcellaire rue du Barry
- Délibération portant sur subvention exceptionnelle pour la cabine de la pharmacie
- Délibération portant sur une extension de réseau par le SDE07 poste Arbeyre
- Délibération portant signature d'une convention de maîtrise d'œuvre au SDE 07
- Délibération portant signature d'une convention d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage avec le CAUE

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération portant l'approbation du rapport d'activité des déchets**

Madame le Maire propose à l'assemblée, de valider le bilan du service « Gestion et prévention des déchets. »

Ce rapport relatant l'organisation et le diagnostic par commune sur le territoire de la CCBA.

Le document sera tenu à disposition des habitants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service

### **Délibération portant sur la création d'un poste d'agent de maitrise**

Madame le Maire propose à l'assemblée, suite à l'année en CDD de notre chef cuisinier à l'école de procéder à son recrutement par voie de mutation.

Aussi, il est proposé la création à compter du 20 Septembre 2023 d'un emploi permanent de Chef Cuisinier dans le grade d'agent de maitrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée de 35h hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

### **Délibération portant sur l' Indemnités des élus**

Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée l'intégration d'une indemnité au 3ème conseiller municipal délégué en respectant l'enveloppe budgétaire initialement prévue en 2020, en réduisant les indices de chacun comme suit.

À compter du 01 Septembre 2023 suite à l'élection de 3 conseillers municipaux délégués :

Maire 46,00 % de l'indice brut terminal de fonction publique

5 Adjoints 17,20 % de l'indice brut terminal de fonction publique

3 Conseillers délégués 5,70 % de l'indice brut terminal de fonction publique

Voté à l'unanimité

### **Délibération portant sur une cession parcellaire rue du Barry**

Madame le Maire rappelle au Conseil la Délibération n° 07-2023-D du 7 mars 2023 pour laquelle le Conseil municipal avait délibéré à l'unanimité, de la cession d'une bande de terrain à M. MANNHART pour l'alignement de ces travaux.

Il convient de corriger la Délibération comme suit :

Supprimer la « cession à titre gratuit » par « cession à l'euro symbolique »

Approuvé à l'unanimité

## **Délibération portant sur la DM2**

L'inscription au compte 2041582/041 d'écriture d'ordre était manquante, il convient de l'inscrire  
Les autres mouvements concernent des rééquilibrage de crédits sur les articles ci-après détaillés

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°		27 762.41 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>27 762.41 €</b>
D 168758 : Dettes - Autres groupements		12 167.90 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>12 167.90 €</b>
D 21321 : Immeubles de rapport		13 105.00 €
D 2152 : Installations de voirie	28 359.00 €	
D 21578 : Autre matériel technique		18 264.00 €
D 2158 : Autres inst. matériel, outill. techniques	35 177.90 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>63 536.90 €</b>	<b>31 369.00 €</b>
D 2313 : Constructions		20 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>20 000.00 €</b>
R 168758 : Dettes - Autres groupements		27 762.41 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>27 762.41 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

## **Délibération portant sur subvention exceptionnelle pour la cabine de la pharmacie**

Afin de soutenir cette dépense et dans l'optique de maintenir un service public auprès des administrés, Madame le maire propose de supporter une partie de la dépense, sous forme de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité, une subvention de 2 400€ sur l'exercice 2023 qui sera versée en 2 fois.

## **Délibération portant sur une extension de réseau par le SDE07 poste Arbeyre**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à une demande de travaux sur les parcelles D1587 – 1590 de division parcellaire en vue de construire, il convient de prévoir une extension de réseau basse tension en souterrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'engager des travaux d'extension du réseau électrique pour un montant estimatif de 2 400.74 € euros (soit 25% du montant HT)

## **Délibération portant sur la signature d'une convention de Délégation de maîtrise d'œuvre temporaire au SDE 07 pour ENF – Chemin de Lafarge**

Le conseil municipal, entendu l'exposé concernant l'enfouissement de réseau chemin de Lafarge et après en avoir délibéré à l'unanimité : approuve le programme des travaux chemin de Lafarge, autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière et s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur de 8 881.95 € (Part Communale)

## **Signature d'une convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage sur la valorisation de la place Anthoine du Roure et de ses alentours**

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité : approuve la mission d'accompagnement autorise Madame le Maire à signer la convention et s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur 4 680 €.

## **Informations diverses :**

La rentrée se prépare avec nos agents et élus. Les enfants reprennent le 04/09/2023 à 9h  
Point Ressources humaines : Départ d'Ingrid CAPPI en cours de remplacement, Départ de Marie Laure HUGON remplacée par Nathalie BRUYERE. M.GILLET a demandé de passé à 26h à la place de 35h. Odessa Vincent sera apprentie CAP petite enfance à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

A Lachapelle sous Aubenas, le 30/08//2023  
Le Maire, Sandrine GENEST

